



MAIRIE DE LA CHAPELAUDE
1, Place du 11 Novembre 1918
03380 LA CHAPELAUDE



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE**

Date de la Réunion : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à 18 heures 30, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, élu Maire.

Date de la convocation : 1^{er} février 2023

Date d'affichage : 1^{er} février 2023

Présents : MM Alain DUBREUIL - Jean-Louis CHEMINET - Corine MANGERET – Jean-Claude AUGIAT - Olivier ARROYO - Isabelle GOMES - Georges GUYOT - Daniel PASCUAL - Arlette REY - Pierrette ROUGIER.

Absents excusés : M. Guillaume BRODIN - Mme Angélique CABANNE – Mme Sylvia DUMONTET – M. David LAFAYE

Absent : /

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle GOMES

Procurations : M. Guillaume BRODIN à M. Alain DUBREUIL - Mme Sylvia DUMONTET à M. Daniel PASCUAL – M. David LAFAYE à M. Olivier ARROYO

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Approbation du Rapport Social Unique (RSU)
- Investissements 2023 :
 - Demande de subvention « Solidarité Départementale »
 - Demande de subvention départementale au titre du « dispositif voirie »
- Plantation d'arbres
- Projet de centrale photovoltaïque URBASOLAR : Concertation pour mise en compatibilité du PLU
- Informations diverses
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

 **Délibération n° 23 02 08_001**

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité technique départemental en date du 1^{er} décembre 2022 concernant le Rapport Social Unique 2021 agrégé ;

Vu le rapport social unique annexé ;

M. le Maire rappelle que le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au Bilan social.

Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales). Le RSU a été élaboré pour la première fois en 2021 et sa mise en œuvre sera progressive (décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de La Chapelaude prend acte de la présentation du rapport social unique 2021 (RSU). La publicité du rapport social unique se fera par publication en mairie.

INVESTISSEMENTS 2023 :

➤ **Demande de subvention « Solidarité Départementale »**

📁 Délibération n° 23 02 08_002

Le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2022 relative à la demande de subvention déposée au titre du fonds de solidarité 2023 pour le remplacement de la chaudière de l'école primaire.

Puis il précise que cette demande n'atteint pas le plafond de 10 000 € HT de dépenses éligibles et qu'il est possible de la compléter.

Considérant les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite un complément de subvention départementale au titre du Fonds de Solidarité 2023 pour intégrer la fourniture et la pose d'un store banne à l'école
- Approuve le plan de financement prévisionnel modifié comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement chaudière	8 536,61	Conseil Départemental	5 000,00
Fourniture et pose d'un store banne	2 466,25	Ressources propres	6 002,86
TOTAL	11 002,86	TOTAL	11 002,86

➤ **Demande de subvention départementale au titre du « dispositif voirie »**

📁 Délibération n° 23 02 08_003

Après avoir exposé à l'assemblée les possibilités d'investissement 2023, le maire rappelle que les travaux de voirie peuvent bénéficier d'un soutien du conseil départemental, au titre du dispositif « voirie ».

Pour les quatre voies retenues, les devis reçus permettent d'estimer les dépenses à :

- Route d'Ecoutron : 14 554,50 € HT
- Route du Gué : 15 502,00 € HT
- Lotissement Peu Chevrier : 10 168,00 € HT
- Tronçon Chemin des Malvaux : 4 100,00 € HT

soit une estimation totale de **44 324,50 € HT**

Le conseil municipal, à 13 voix pour, après en avoir délibéré :

- décide d'engager les travaux cités ci-dessus
- s'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget 2023

- sollicite le soutien du Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie	44 324,50 €	Conseil Départemental 30 %	13 297,35 €
		Ressources propres	31 027,15 €
TOTAL HT	44 324,50 €	TOTAL HT	44 324,50 €

PLANTATION D'ARBRES

Le maire invite les conseillers municipaux à réfléchir à un ou plusieurs projets de végétalisation dans divers points publics de la commune. Les dossiers sont à déposer au Conseil Départemental qui fournit actuellement gratuitement des arbres et arbustes aux communes dans le cadre de ses actions en faveur de l'environnement.

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE URBASOLAR : Concertation pour mise en compatibilité du PLU

La concertation pourra débuter dès la réception du dossier qui nous sera transmis par URBASOLAR, courant février.

Parallèlement, le dossier de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU sera adressé à l'autorité environnementale pour avis.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Vidéosurveillance :

L'installation du dispositif est terminée. Les données ne sont pas encore accessibles. Une formation est prévue prochainement. Des panneaux indicateurs du dispositif vont être installés aux entrées de la commune.

➤ Adressage :

Les devis de fourniture et pose de la signalétique vont être demandés. Une information nominative sera adressée à tous les habitants concernés par une modification d'adresse.

➤ Devis DUMAS GIRY :

Un devis pour rétablir le sens de circulation du circuit d'alimentation du chauffage de l'école primaire a été signé au profit de l'entreprise DUMAS GIRY pour un montant de 808,94 € TTC.

➤ Convention Territoriale Globale (CTG) :

L'étude préalable à l'établissement de la Convention Territoriale Globale a mis en évidence le fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la garderie sans l'aide financière de la CAF. Les conditions actuelles requises pour obtenir l'agrément seront examinées.

Concernant le projet de mise en place du dispositif de la « cantine à 1 € », 50 % seulement des parents ont communiqué leurs ressources. Un courrier de relance plus explicatif sera diffusé au retour des vacances de février.

➤ Sophrologue :

Madame Valérie ESCALON, sophrologue est installée à la Maison de Santé Pluridisciplinaire depuis le 3 février. Elle reçoit les après-midis des mardis et vendredis.

➤ Remplacement fournisseur cantine :

La commission des affaires scolaires s'est réunie afin d'examiner les possibilités de remplacement du fournisseur « Place du Marché » à partir de la rentrée parmi les fournisseurs contactés. D'autres pistes ont été proposées. Le choix est donc reporté.

➤ Repas des aînés :

Très bons retours sur le repas autant sur la prestation du traiteur que sur l'ambiance et l'animation.

➤ Nuisances sonores à la Maison de Village :

Les recherches de systèmes susceptibles de réduire et de contrôler les décibels se poursuivent.

➤ **Panneaux d'information LED:**

Le maire donne connaissance d'un courrier du Conseil Départemental relatif à la fourniture et à la pose gratuites de panneaux d'information LED pour les communes qui le souhaitent. Cette proposition va être étudiée.

➤ **Ecole :**

Le bilan de l'évaluation de l'école sera rendu le vendredi 24 février à 11h30.

La fibre a été installée. Une box reste à remplacer.

➤ **Dates à retenir :**

. Vendredi 10 février de 19h à 22h : Veillée jeux à la Maison de Village, organisée par le Centre Social de St Martinien en partenariat avec le CCAS.

. Dimanche 12 février à 14h30 : Théâtre « Ma Femme est folle », organisé par le Club des aînés à la salle polyvalente.

. Dimanche 26 février : Conférence-Diaporama « Le Mammouth », organisée par l'association « Pour la sauvegarde du Patrimoine » à la salle polyvalente.

. Lundi 27 février : Don du sang de 16h à 19h à la salle polyvalente.

. Samedi 11 mars : Distribution des colis aux aînés de plus de 70 ans qui n'ont pas assisté au repas.

. Dimanche 12 mars : Concours de Belote de la Boule Chapelaudate à la salle polyvalente.

. Samedi 18 mars : Brocante des enfants organisée par l'Amicale Laïque à la salle polyvalente.



Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 13 mars 2023 à 18 heures 30
Séance levée à 20h45

Le Président de séance,
Alain DUBREUIL,

La secrétaire de séance,
Isabelle GOMES